



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 58158

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les propositions de Greenpeace relatives aux paquets Erika I et Erika II. Si elle se félicite des mesures contenues dans le premier, cette organisation relève certaines insuffisances dans le paquet n° II. Notamment, elle reproche l'absence de réforme sur le fond du régime de responsabilité en cas d'accident maritime. Aussi il lui demande quelle est la position du Gouvernement français pour améliorer encore plus la sécurité maritime et plus particulièrement sur les responsabilités en cas d'accident.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'Union européenne, le gouvernement français a pris différentes initiatives en faveur de développement de la politique de sécurité maritime et les Etats membres travaillent actuellement à la mise au point d'une nouvelle série de réformes dites paquet Erika II. C'est ainsi qu'une nouvelle directive a été élaborée, par la Commission européenne, pour permettre un suivi précis des navires au large des côtes européennes et une intervention plus efficace des Etats côtiers en cas de situation critique en mer. De même, la commission a proposé la création d'un fonds de compensation des dommages de pollution par hydrocarbures dans les eaux européennes (COPE), qui permettrait de compléter l'indemnisation des victimes des marées noires dans les eaux européennes. Ce sujet est actuellement examiné par le parlement européen dans le cadre d'un processus de codécision. Le gouvernement a d'ores et déjà assuré la commission européenne de son appui pour la mise en place de ces différentes mesures. Mais la France s'est également impliquée fortement dans le groupe de travail constitué par l'assemblée des FIPOL, en vue de préparer l'évolution du système international de responsabilité et d'indemnisation des dommages de pollution. Elle a invité ses partenaires européens à se mobiliser pour voir aboutir ses propositions de réforme visant certes à augmenter les plafonds d'indemnisation pour couvrir les sinistres les plus importants, mais aussi à responsabiliser l'ensemble des acteurs du transport maritime d'hydrocarbures et autres produits dangereux et à pénaliser le recours à des navires de moindre qualité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58158

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1198

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4287